Cycle de conférences « Les frontières, entre espaces et identités » ; NIGER Septembre – Décembre 2013

*Institut Français, Université Abdou Moumouni, CCFN, LASDEL, Service de Coopération et d’Action Culturelle de l’Ambassade de France au Niger*

Niamey, le jeudi 12 décembre 2013 à 20h30 au LASDEL

**Le Sahara, une frontière migratoire européenne en Afrique**, *par Julien BRACHET, IRD, modérateur Mahaman TIDJANI ALOU, Doyen de la FSEJ (UAM)*

**La question des migrations internationales** et plus particulièrement celles des frontières est en France comme en Europe **une question d’actualité médiatique et politique**, Jean-François COPPÉ, secrétaire national de l’Union pour un Mouvement Populaire (UMP) déclarait récemment que « les frontières n’étaient pas taboues », entendant par là qu’il était encore envisageable de revenir sur les accords de Schengen. **La question des frontières et des migrants semble cristalliser littéralement l’attention des Européens**.

La population des **migrants internationaux** (Qui ont quittés le territoire dont ils ont la nationalité depuis au moins 6 mois) **est estimée à 220 millions d’individus, soit à peine 3% de plus qu’en 1900, en proportion de la population**. Définit par la frontière internationale qu’il franchit le migrant est donc produit par la frontière : **c’est la frontière qui fait le migrant**.

Pourtant **toutes les frontières ne se valent pas** : des frontières ouvertes de Schengen aux murs fortifiés et aux frontières fermées (Entre les États-Unis d’Amérique et le Mexique, entre Israël et la Palestine, entre la Corée du Nord et celle du Sud…) il y a tout un monde. En Afrique les frontières fermées existent aussi, comme celle qui sépare l’Algérie du Maroc par exemple.

Qu’est-ce à dire alors que de parler du **Sahara comme d’une « frontière extraterritoriale » de l’Europe ?**

**La frontière est devenue un espace**, une surface et non une simple ligne (mais n’a-t-elle été jamais qu’une ligne ?). Un espace peut-il remplir les triples fonctions de **contrôle**, de **désignation** et de **tri** que remplit traditionnellement la frontière-ligne ?

Pourtant **c’est bien au Sahara que l’Union Européenne (UE) orchestre la lutte contre les migrations irrégulières sur son sol**: il s’agit d’une véritable « extension du domaine de la lutte »[[1]](#footnote-2) anti - migratoire.

La présente conférence aura donc pour objet de voir les pratiques anti-migratoires comme représentations et de voir ces représentations comme fondement de politiques publiques (I) avant d’analyser le cadre légal et les modalités des politiques publiques anti-migratoires (II) puis de présenter les effets des politiques anti-migratoires européennes aux échelles locales et régionales (III).

**Les migrations, objets de représentations et fondements de politiques publiques.**

**Les migrations sahariennes s’inscrivent dans la longue durée des migrations entre le Nord du Sahara (Le Maghreb essentiellement) et le Sud** (Pays du Sahel et de la Côte), mais ces migrations sont redynamisées par les indépendances. Entre 1950’ et 1990, soit pendant près d’un demi siècle, **un équilibre migratoire s’installe entre des pays du Nord en phase de croissance et d’industrialisation, dont l’Algérie par exemple, et des pays du Sud encore ruraux** et dont les habitants partent à la saison sèche pour accomplir des travaux des champs ou s’engager dans les entreprises industrielles.

**Cet équilibre est rompu** avec la fin de la « Guerre froide » (1947-1991) qui bouleverse d’ailleurs l’ensemble des grands équilibres géopolitiques mondiaux. En 1992 les États-Unis d’Amérique et leurs alliés décrètent un embargo contre la Libye, par ailleurs engagée dans un vaste ensemble d’entreprises terroristes. **La Libye se retourne alors vers son hinterland sahélien et déploie une politique panafricaine à destination des pays sahariens**.

En 1994 le Trésor français impose une **dévaluation du Franc de la zone CFA et CFAC** qui entraîne une paupérisation des classes moyennes et un renchérissement du coût de la vie, **ce qui a pour effet d’augmenter les flux migratoires et d’en diversifier l’origine**.

Dans le même temps, en 1995, **les accords Schengen ouvrent les frontières de la majorité des pays d’Europe de l’Ouest entre eux, au prix d’une fermeture de ses frontières extérieures**. On parle alors des frontières intérieures ouvertes pour désigner les frontières abolies des pays membres de Schengen et des frontières extérieures de l’UE pour parler de ses frontières avec les États non-membres de l’UE et/ou de l’espace Schengen.

Ainsi, en 3 ans (1992-1995), des équilibres vieux de 50 ans sont balayés.

En parallèle, entre les années 1990 et 2000, on assiste en Europe à une focalisation sur les migrations noires africaines, plus que sur toute autre forme migratoire. Se construit progressivement **la figure archétypale du migrant** noir africain sur son bateau de fortune, à la dérive.

**Cette figure va devenir le fondement de politiques migratoires et de discours politiques fondés sur des représentations** et la politique migratoire va devenir un enjeu médiatique et le fondement de politiques publiques européennes.

**Les chiffres aberrants se multiplient** et sont repris sans vérification par les journalistes comme par les politiques, les uns et les autres diffusants des chiffres qui inspirent des surenchères aux autres.

L’Organisation des Nations Unies (ONU) prétend qu’environ **60 millions de migrants vont quitter la bande sahélo-saharienne pour l’Europe avant 2020,** soit la population du Mali, du Burkina et du Niger, une masse énorme et hors de proportion avec les flux migratoires observables à cette époque ou à la nôtre.

L’effet médiatique est très fort : dès le début des années 2000 on ne peut plus parler de question migratoire mais bien plutôt de **spectre migratoire**.

La guerre en Libye (2011-2012) contre le régime du Colonel Kadhafi permet à certains de dire que 2 millions de migrants attendent pour s’embarquer vers l’Europe. Chiffre 30 fois moindre que ceux de l’ONU mais tout aussi aberrant.

**Les chiffres cités** par la presse et les hommes politiques n’ont en général **aucune assise scientifique** ou statistique d’aucune sorte. Mais ils deviennent une *doxa* alimentant le discours d’une prochaine **invasion migratoire de l’Europe par des migrants Africains noirs**. Les représentations qui s’élaborent donnent l’image d’une masse énorme de migrants africains noirs traversant le Sahara pour ensuite traverser la mer Méditerranée et s’installer illégalement en Europe.

Il est souvent impossible de faire comprendre aux *leaders* d’opinions européens que la plupart des migrants africains (80%) restent en Afrique, et que **les migrants sahariens** n’ont seulement **ne rentrent pas en Europe** mais n’en n’ont pas du tout l’intention.

Or cette **crispation identitaire** structurée autour du mythe d’une invasion (avec ses corollaires péjoratifs de guerre, de dépossession du sol et de décadence) **entraîne - ou légitime - un durcissement des politiques européennes en matière du droit d’accueil et d’asile**, durcissement visible par exemple par les conditions de plus en plus difficiles pour obtenir un visa Schengen.

**Les politiques européennes de contrôle des flux migratoires et leurs modalités d’application.**

En 2002 se met en place dans l’UE une politique de renforcement du contrôle des flux migratoires dans les pays d’origine supposée de ces flux, essentiellement les pays maghrébins et d’Afrique de l’Ouest, sahélienne et côtière. **Il s’agit d’externaliser dans les pays tiers la gestion des migrants et de l’asile**, charge aux États du Sud de stopper les flux migratoires dès l’origine ou en phase de transit.

Un dialogue appelé « dialogue 5+5 », réunissant les pays du Nord de la Méditerranée et les pays du Sud, est instauré afin de coordonner ces politiques de renforcement du contrôle des flux migratoires. Mais ce **dialogue est évidemment asymétrique, la puissance de négociation de l’UE, réunissant 28 États parmi les plus riches de la planète, est bien supérieure à celle de ses voisins du Sud**.

Une agence de l’UE aux contours juridiques très flous, **FRONTEX, est créée pour surveiller les flux migratoires en avant des frontières de l’UE**. Il s’agit bien de la création d’une frontière avancée de l’UE. Or cette frontière n’est plus une ligne de démarcation mais une région du monde (Le Maghreb et le Sahara), devenue par l’action de FRONTEX la véritable **frontière déterritorialisée de l’UE**.

**Les moyens alloués à FRONTEX sont en constante augmentation** : 6 millions d’€ en 2005, 20 en 2006, 40 en 2007 et 100 millions d’€ en 2010. Soit une augmentation de 1 600% en 5 ans. Les moyens matériels sont à la hauteur du budget : 110 bateaux des marines de guerre, des gendarmeries et des polices nationales européennes, des avions de surveillance électronique, des hélicoptères et des drones sont l’arsenal matériel de FRONTEX. **Le contrôle des frontières s’est militarisé,** abondant ainsi l’idée d’une **« guerre aux migrants »**.

**FRONTEX** étant constituée d’un assemblage d’administrations nationales liées par un mode d’action, et non par des statuts, ses responsabilités en tant qu’institution sont vagues et elle **n’a de compte à rendre qu’à ses très nombreuses autorités de tutelles, autant dire à personne** car la multiplication des tutelles putatives entraîne une dilution très grande de la responsabilité effective.

Chaque autorité théorique de tutelle pouvant rejeter la responsabilité de telle ou telle action sur une autre autorité. De fait, il y a tellement de responsables théoriques de FRONTEX qu’en réalité il n’y en a aucun.

Or les actions de FRONTEX sont lourdes de conséquences, à tel point que *Le Soleil*, quotidien sénégalais de Dakar, titrait ironiquement : **« L’Europe ferme nos[[2]](#footnote-3) frontières ».** En effet **l’UE assimile maintenant toute tentative de traversée du Sahara comme la prémisse d’une tentative de franchissement de la Méditerranée, et donc comme une tentative d’entrée illégale en Europe.** Franchir illégalement la frontière algéro - nigérienne est interprété comme une volonté d’entrer illégalement dans l’UE. **C’est nier les migrations sahariennes en tant que telles**, ayant comme point de départs et comme points d’arrivée des pays sahariens (Un migrant nigérien partant chercher du travail en Libye par exemple.).

**En conséquence les États maghrébins ferment progressivement leurs frontières aux migrations sahéliennes et sahariennes** qui avaient pourtant pendant un demi-siècle fourni les bras de la croissance maghrébine. Les États maghrébins, hier le Maroc, l’Algérie et la Tunisie puis rapidement la Mauritanie et la Libye de l’après Kadhafi, reçoivent des subventions conséquentes pour moderniser et étoffer leurs forces de gardes frontières.

**La politique de l’UE sert aussi de paravent hypocrite à des pouvoirs arabes** qui savent trouver dans la reproduction du discours anti-migrants hostiles aux migrants noirs un terreau favorable auprès de leurs populations. Alors que par **ailleurs ils savent négocier avec les dirigeants de l’UE des accords préférentiels pour l’entrée de compatriotes sur le sol européen** en échange de contrats et d’ouvertures de marchés aux investisseurs européens.

FRONTEX n’est pas le seul bras de l’UE dans le renforcement de sa politique de contrôle des flux migratoires. **Tous les outils de l’UE sont mobilisés pour participer à la lutte contre l’immigration illégale**. Le Fonds Européen de Développement (FED) dont les plans sont renégociés chaque deux ans intègre maintenant avec la « bonne gouvernance » **la « bonne surveillance » des frontières migratoires**. Car seules les frontières donnant vers le Nord intéressent l’UE qui n’a cure de la gestion des autres frontières, « mal orientées », des pays du Sud.

**En 2008 la CÉDÉAO élabore une approche commune de la migration** : les pays sahéliens, après les pays maghrébins, entrent dans la lutte contre les flux migratoires. Désormais **« l’intention supposée de se rendre illégalement dans un autre pays » devient un délit** passible d’une reconduite à la frontière d’origine. On appréciera le caractère anti-juridique de « l’intention supposée » qui laisse aux forces de surveillances des frontières toute liberté d’interprétation. « L’intention » pouvant n’être pas fondée mais juste « supposée ».

S’approcher d’une frontière (Pour l’élevage, l’agriculture ou la pêche) devient un délit.

Toutes ces dispositions juridiques ou administratives sont en **contradiction flagrante avec les textes et traités internationaux**, et au premier chef avec la *Charte de l’ONU* (1945) signée pourtant par tous les pays européens, maghrébins et sahéliens impliqués dans la lutte contre les migrations. En effet la *Charte* stipule clairement comme un des droits fondamentaux de l’homme la possibilité pour chacun quand il le veut de pouvoir quitter son territoire.

**Le transfert du discours sécuritaire et de sa pratique concrète dans les politiques africaines**, non seulement a conduit à bafouer les droits fondamentaux, mais a **fragilisé l’espace communautaire de la CÉDÉAO**, en faisant de chaque citoyen de l’espace un suspect potentiel.

**FRONTEX s’invite à tous les échelon de la politique de renforcement des contrôles des flux migratoires** : émanant de la Commission de l’UE à Bruxelles, il intervient auprès des ministères européens (Qui fournissent hommes, matériel et argent mais aussi des locaux) ou des ministères africains, parfois par-dessus les gouvernements et sans souci de procédure diplomatique, et **même sur le terrain quand les navires de FRONTEX patrouillent les eaux territoriales de pays non-membres de l’UE**, comme c’est le cas au Sénégal par exemple.

**Quelles conséquences locales et régionales de la politique européenne de contrôle des migrations sahariennes ?**

À l’échelle locale des espaces frontaliers sahariens, qu’ils soient maghrébins ou sahéliens, les conséquences sont lourdes car la politique européenne de renforcement du contrôle des flux migratoires a **détruit des équilibres économiques et sociaux anciens**.

Certes les migrations sahariennes n’ont jamais été essentiellement légales. Mais on est passé de l’irrégularité tolérée, par les douaniers, à la clandestinité, avec tous les risques inhérents à la clandestinité et tous les interstices pour que des mafias locales ou régionales viennent s’enkyster dans les sociétés civiles.

**Les migrations d’hier**, insérées dans les pratiques annuelles, légales ou non, étaient une **composante de l’équilibre générationnel (Les jeunes à l’étroit émigraient) aussi bien que sociales** (Les migrants allaient chercher un surplus financier bien utile pour des économies traditionnelles souvent peu monétisées).

Les douaniers, souvent eux-aussi enfants du pays ou bien insérés dans les sociétés concernées, « laissaient faire » un passage irrégulier mais peu répréhensible au final.

**Aujourd’hui le migrant irrégulier est considéré comme un criminel**. L’augmentation des risques a entraîné une augmentation des coûts, et donc une augmentation de la durée des voyages car les migrants doivent faire des haltes de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues pour amasser de l’argent afin de payer la portion du voyage suivante.

**Les arrestations et les refoulements** en forte augmentation eux-aussi sapent la citoyenneté régionale, et **sapent un des fondements du panafricanisme**. Mais c’est la circulation des hommes, des marchandises, et parfois de première nécessité (Comme les farines, les huiles, les pâtes qui viennent d’Afrique du Nord vers le Sahel) et bien sûr l’argent des travailleurs qui est perturbée. Les villes d’accueil, de transit et de départ de ces migrations sahariennes (et uniquement sahariennes la plupart du temps) sont fragilisées par la perturbation des flux migratoires.

**CONCLUSION & DÉBAT**

**Conclusion**

Ainsi les représentations médiatiques du migrant, représentations fantasmées plus qu’assises sur des analyses, sont devenues **la « question migratoire », un enjeu idéologique et politique** majeur en Europe. Les politiques de l’Union sont devenues sur le terrain des opérations militarisées de police qui fragilisent les solidarités politiques régionales et finissent par fragiliser des États pauvres, déjà en mal de légitimité.

**Les conséquences sont lourdes : fractures locales et régionales, fractures politiques et socio-économiques** qui accompagnent la mise en place de la politique de l’UE, très **en avant de ses frontières légales**.

Pour réguler le flux de 50 000 migrants clandestins supposés (Et ce au grand maximum) sur 1,5 milliards d’Européens et d’Africains (Proportion dérisoire donc) **l’UE a démultiplié ses frontières, déstabilisant des équilibres régionaux** vieux de 50 ans. Et ce au mépris des conventions internationales (Droit de la mer, droits de l’homme, droits de l’Enfant…).

Finalement, **la frontière a perdu de son sens**. Le contrôle se faisant avant la frontière légale, sur la frontière légale et après la frontière légale, la frontière est **devenue un espace extensible à l’infini**.

**Débat**

**L’argent de FRONTEX** **vient** d’une multitude de fonds, mais **aussi des fonds affectés à la coopération** (Ce qui paraît ironique) et des fonds d’organismes comme l’Office des Migrations Internationales (OIM) dont le budget entre 1991 et 2013 a été multiplié par 5 et le nombre de ses salariés par 3 en vingt ans.

**L’amalgame entre migrations sahariennes et migrations méditerranéennes a permis la mise en place de politiques injustifiables** sur le plan de la morale comme du droit international. Le droit maritime par exemple est bafoué quand on demande aux marins-pêcheurs européens de ne pas porter secours aux migrants à la dérive sous peine de se voir poursuivre pour aide à l’immigration illégale.

On est passé en moins de dix ans d’un discours médiatique injustifiable par médiocrité (Les chiffres faux sont repris sans vérification et servent de point de départ à des analyses, biaisées dès l’origine par la fausseté des chiffres) à **un mensonge politique** appuyé sur de la désinformation pure et simple.

La guerre en Libye, par exemple, est censée avoir augmenté de 25 000 le nombre de migrants vers l’Europe. Mais aucun chiffre n’est fondé sur des calculs sérieux.

À raison de 150 personnes sur une patera, (et à raison d’une patera échouée sur les côtes d’Europe chaque jour !) **les migrants ne peuvent être plus que 55 000 par an**, soit 0,003% des populations africaine et européenne réunies.

Pour faire rentrer les fameux 2 millions de migrants en attente en Libye il faudrait 14 000 pateras par an. Pour faire transiter les fameux 60 millions de Sahéliens il en faudrait 108 par jour tous les jours pendant 10 ans !

**Politiques et médias ont construit une image de l’Africain comme un migrant effectif ou putatif éternel.** Les médias entretiennent une rhétorique de la peur très rentable commercialement mais qui a pour conséquence à moyen terme **l’entretien d’une xénophobie populaire** classique et universelle, mais qui **a pour conséquence aussi le développement d’une xénophobie des élites** politique, avant-garde de la **xénophobie d’État**.

L’opinion publique européenne a peur des migrants mais, si cette peur est entretenue par un ensemble média et politique, l’opinion publique aime avoir peur. Le migrant est une figure repoussoir qui permet de se dire que – même si ça va mal – ce serait pire si les migrants rentraient. **La xénophobie d’État agit donc comme un narcotique puissant pour des sociétés européennes** frappées par la crise économique mais aussi idéologique.

**La « guerre aux migrants » est de moins en moins métaphorique** vu les moyens paramilitaires déployés pour surveiller des espaces de plus en plus étendus.

Mais derrière le contrôle des migrants sahariens c’est en **réalité le contrôle de toutes les mobilités qui est en jeu**. Car une fois placés les dispositifs de surveillance des frontières, tous les individus qui la traversent sont observés et surveillés, légaux et illégaux, Africains, Maghrébins et Européens.

La politique de renforcement du contrôle des flux migratoires menée par l’UE est **un formidable moyen pour les démocraties occidentales pour accentuer le contrôle qu’elles ont de leurs propres ressortissants sans craindre des débats autour du respect des libertés individuelles**.

Et c’est aussi **un formidable moyen pour l’Union Européenne d’asseoir sa puissance** en se faisant déléguer les moyens étatiques de ses membres sans passer par le houleux débat sur le fédéralisme ou le confédéralisme de l’UE.

Disposant d’un parlement, d’une monnaie et de sa banque centrale, et **grâce à FRONTEX d’une armée, l’UE a donc maintenant tous les attributs de la puissance étatique** sans avoir eu à quémander des moyens à ses États-membres, toujours soucieux par ailleurs de préserver leur propre souveraineté face à Bruxelles.

La lutte contre les migrants sahariens menée par l’UE permet de voir à l’œuvre les stéréotypes de l’Africains comme éternel migrant devenir une représentation sociale massive, permettant la mise en place de **politiques liberticides pour les Européens** eux-mêmes tout en mettant en place, sans débat, un État européen dont jusqu’à présent personne ne voulait.

Finalement, la figure du migrant africain à la dérive est aussi **un instrument du renforcement du pouvoir des États européens sur leur propre population**, et un instrument du **renforcement du pouvoir de l’UE** sur les États-membres.

1. Référence à un auteur français, Michel HOUELLEBECQUE, auteur d’un roman intitulé *Extension du domaine de la lutte*. , 1994, Paris, aux éditions Maurice Nadeau, 156 pages, ISBN 978-2-290-34952-6.  [↑](#footnote-ref-2)
2. C’est moi qui souligne.  [↑](#footnote-ref-3)